

Composition des Commissions mixtes de validation

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

- VU** le code de l'éducation, notamment ses articles L. 612-3, D. 612-19 et suivants ;
- VU** les statuts de l'Université de Tours ;
- VU** la délibération n°2024-124 du conseil d'administration en date du 29 novembre 2024 portant élection de Philippe Roingeard en qualité de Président ;
- VU** la délégation de signature du Président de l'université aux vice-présidents en date du 12 décembre 2024 ;
- VU** les propositions de composition des commissions formulées par le Directeur de l'UFR de Droit, Économie et Sciences Sociales.

DÉCIDE

Article 1 : Désignation des compositions des commissions mixtes de validation

Les demandes de validation des crédits ECTS des étudiants CPGE pour l'année universitaire 2024-2025 sont examinées par des commissions composées des personnes désignées ci-après :

MENTION DROIT - CPGE

Licence

Présidente : Corinne TOURET
Membres : Jean-François CHECCHIN (Lycée Voltaire)
Thomas GANGNEUX (Lycée Descartes)
Gérard PEHAUT (Lycée Voltaire)

MENTION ÉCONOMIE - CPGE

Licence

Président : Daniel MIRZA
Membres : Jean-François CHECCHIN (Lycée Voltaire)
Thomas GANGNEUX (Lycée Descartes)
Gérard PEHAUT (Lycée Voltaire)

MENTION GÉOGRAPHIE - CPGE

Licence

Présidente : Anna MADOEUF
Membres : Jean-François CHECCHIN (Lycée Voltaire)
Thomas GANGNEUX (Lycée Descartes)
Gérard PEHAUT (Lycée Voltaire)

MENTION SCIENCE POLITIQUE - CPGE

Licence

Président : Audric VITIELLO
Membres : Jean-François CHECCHIN (Lycée Voltaire)
Thomas GANGNEUX (Lycée Descartes)
Gérard PEHAUT (Lycée Voltaire)

Article 2.

Le présent arrêté fera l'objet d'un affichage et d'une publication sur le site internet de l'université.

Article 3.

Le Directeur général des services est responsable l'exécution du présent arrêté.

Fait à Tours, le 6 mai 2025

Pour le Président de l'Université et par délégation,
La Vice-présidente en charge de la formation


Stéphanie CARREZ

